

Alain Bentolila : « Ce n'est pas avec l'écriture inclusive que l'on fera reculer la discrimination sexuelle »

Une langue ne peut voir sa structure changer qu'au rythme de l'évolution du peuple qui la parle, estime le linguiste Alain Bentolila dans une tribune au « Monde ».

LE MONDE | 20.11.2017 à 06h29 • Mis à jour le 20.11.2017 à 18h44 | Par Alain Bentolila
(Professeur de linguistique à l'université Paris-Descartes)

Tribune. Rien ni personne ne saurait expliquer pourquoi les mots, qu'ils soient oraux ou qu'ils soient écrits, voient leurs sens respectifs portés par telle combinaison de sons, ou par telle suite de lettres plutôt que par une autre. Rien ne prédispose la suite de sons [g a t o] à évoquer le sens du mot « gâteau » ; de même qu'en espagnol, rien n'appelle les mêmes sons (ou à peu près) à porter le sens de « chat ».

Il nous faut faire face à la question : pourquoi dit-on ou écrit-on cela comme ça ? La seule réponse juste : parce qu'il en est ainsi. Et non pas parce qu'il devait en être ainsi ! Tous les signes linguistiques sont donc arbitraires et tel est, en français, le statut du genre, catégorie de marques distribuées de façon largement aléatoire et qui n'ont que fort peu à voir avec le sexe.

Lire aussi : [Egalité femmes-hommes : l'écriture dite « inclusive », sujet qui divise](#)

Pourquoi donc la table et le plafond ? Parce que le français possède deux genres, l'un est dit masculin, l'autre est dit féminin. Il s'agit bien de marques de genre et non pas d'indicateurs de sexe. Cela signifie tout simplement que tous les noms sont dans notre langue distribués en deux ensembles ; l'un qui exige l'article « la » ou « une » ; l'autre qui impose « le » ou « un » ; l'un qui activera la forme « petite » de l'adjectif, l'autre la forme « petit ».

Le sens d'un nom ne permet pas, dans l'immense majorité des cas, de prédire à quel ensemble il appartient. En français, le genre est donc simplement une règle d'accord automatique, contrairement d'ailleurs à ce qui existe dans une bonne partie des langues du monde, dont un peu moins d'un quart possèdent un système de genres grammatical. Pensez par exemple aux difficultés des anglophones pour savoir s'il convient de dire « le » ou « la fourchette », « la » ou « le bière ».

Une erreur d'analyse

La confusion regrettable que certains commettent complaisamment entre marques de genre grammatical et identificateurs de sexe tient au fait que, pour certains êtres animés, la langue française a trouvé commode de détourner l'usage arbitraire des marques de genre pour obtenir une distinction de sexe. Ainsi en est-il pour 1 à 2 % des mots du français comme « artiste » et « concierge ». C'est sur la base de cette erreur d'analyse que l'on veut engager aujourd'hui une lutte des classes... grammaticales. Faisant d'une convention morphologique fondée sur le pur arbitraire linguistique un complot machiste et manifestant ainsi une totale ignorance des structures des langues du monde.

De façon à éviter que les épïcènes (ces mots dont la forme ne varie pas entre masculin et féminin) ne portent atteinte à la parité, le point serait utilisé alternativement en composant le mot comme suit : racine du mot + suffixe masculin + point + suffixe féminin. Il conviendrait ainsi d'écrire « les sénateur.rice.s » plutôt que les « sénateurs ». Alors que nos élèves ont un mal fou à respecter les accords dans la phrase, on devrait leur imposer une difficulté supplémentaire d'écriture et gêner considérablement leur accession à une lecture fluide.

Lire aussi : [L'Académie française met en garde contre le « péril mortel » de l'écriture inclusive](#)

Et cela pour un bénéfice nul : car ce que ces bons apôtres ne comprennent pas, c'est que, lorsque l'on utilise un mode générique comme dans « un sénateur est élu par de grands électeurs » ou « les sénateurs sont élus... », on ne veut surtout pas savoir combien il y a de mâles et de femelles dans l'ensemble ainsi désigné. C'est l'appartenance à un ensemble générique que l'on désigne, et non sa composition.

Dans la même perspective, il faudrait supprimer cette règle scélérate qui voit, dans un combat douteux, le masculin l'emporter sur le féminin dans le cas de l'accord d'un adjectif avec deux noms de genres différents. « Le » plafond l'emporte donc sur « la » table dans une aspiration commune à la blancheur. Si la formulation prête à confusion, utilisons donc les termes « genre1 » et « genre2 » qui n'induiront aucune tentation d'y voir un stéréotype sexuel.

Une bataille à peu de frais

J'ai bien conscience du caractère inadmissible de la discrimination sexuelle. Il est absolument insupportable qu'elle sévisse encore aujourd'hui dans la vie politique, professionnelle ou familiale. Mais choisir le terrain linguistique pour mener cette bataille nécessaire en confondant règle arbitraire et symbole social, c'est confondre les luttes sociales et le badinage de salon. C'est surtout faire injure à toutes celles qui sont sous-payées, qui supportent l'essentiel du poids de l'éducation des enfants et qui sont si mal représentées dans les lieux de pouvoir et de prestige.

C'est donc un pitoyable combat que celui de se battre à peu de frais contre une règle arbitraire en la faisant passer pour le symbole d'une discrimination sociale. L'inculture rejoint alors l'hypocrisie. Il n'est de combat juste que celui que l'on mène lucidement contre l'injustice, l'inégalité et la brutalité qui pèsent sur les plus vulnérables (femmes et hommes confondus). Ce combat doit tous nous mobiliser ! Alors, de grâce, ne nous perdons pas dans une bataille contre des règles de grammaire qui n'ont jamais causé le moindre tort à la cause des femmes et dont les modifications non seulement ne changeront rien aux inégalités mais encore nous détourneront de l'action nécessaire.

Lire aussi : [Prêt.e.s. pour l'écriture inclusive ?](#)

Une langue ne pourra voir sa structure changer qu'au rythme de l'évolution du peuple qui la parle. Elle ne développerait de nouvelles formes que si lui étaient honnêtement proposés de nouveaux défis de communication, justes conséquences de nouvelles conquêtes sociales et culturelles.

Commençons donc à exiger une parité au Sénat ou ailleurs et alors la langue répondant à l'évocation d'une nouvelle situation fera – pourquoi pas ? – de « sénatrices » l'épicène désignant l'ensemble des membres de cette noble assemblée (comme l'est déjà aujourd'hui « institutrices », l'usage reflétant la féminisation de la profession).

Une langue déteste qu'on lui concède un statut de papier qui ne correspondrait pas à de vrais territoires culturels, économiques et juridiques conquis de haute lutte sociale. C'est alors et seulement alors qu'on l'invitera à les investir.

Elle déteste aussi qu'un éditeur se fasse sur son dos une publicité facile... alors même que beaucoup de ses ouvrages révèlent des stéréotypes fâcheux. Elle déteste tout autant que quelques maîtres d'école, ignorant tout du fonctionnement de la langue, sèment une confusion orthographique, morphologique et sémantique dans les esprits fragiles de leurs élèves.